

Le cabinet ANDRAC Avocats c'est :

- UNE EXPÉRIENCE
DE 30 ANS DANS LE DOMAINE
D'INDEMNISATION
DES VICTIMES
- PLUS DE 9 000 AFFAIRES
PLAIDÉES DEVANT
LES TRIBUNAUX POUR
LA DÉFENSE DES VICTIMES
- UN CABINET À TAILLE
HUMAINE ET DISPONIBLE
POUR SES CLIENTS
- UNE COMPÉTENCE SUR
TOUT LE TERRITOIRE
NATIONAL ET À L'ÉTRANGER



ANDRAC AVOCATS



CONTACTEZ-NOUS

26, rue Montgrand 13006 Marseille
04 96 11 02 11
andrac.fabrice2@gmail.com
avocat-andrac.fr

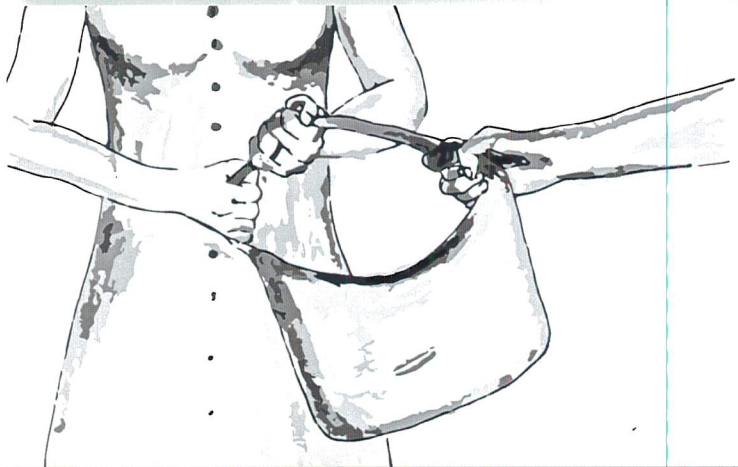


ANDRAC AVOCATS

CABINET ANDRAC AVOCATS

Droit des victimes





Agression

En 2019, l'INSEE rapportait que plus de 350 000 personnes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles. Notre équipe accompagne les victimes d'agression afin d'indemniser leurs préjudices physiques (coups, blessures...), matériels et psychologiques.

Accident de la vie

Un nombre incalculable d'accidents de la vie peuvent arriver. Souvent les personnes victimes de ce type d'accidents n'ont pas conscience que derrière leur malheur se cache un responsable. Dans de telles circonstances, l'assureur du responsable indemniser les préjudices corporels, psychologiques et financiers de la victime.



Accident de la circulation

En septembre 2021, L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière a enregistré plus de 6 000 personnes blessées dans des accidents de la circulation. Qu'ils soient responsables ou non, les blessés sont avant tout victimes. Le cabinet ANDRAC AVOCATS accompagne les victimes d'accidents de la circulation afin qu'ils soient indemnisés pour leurs préjudices corporels et financiers. Nos avocats se chargeront de négocier avec les assureurs (qui ne sont pas vos alliés) ou de saisir les juridictions compétentes afin que les victimes soient indemnisées.



Infections nosocomiales et erreurs médicales

Le cabinet ANDRAC AVOCATS accompagne les victimes d'erreurs médicales et également les victimes d'infections nosocomiales. Une infection nosocomiale est une infection contractée à l'hôpital et non directement liée à la raison pour laquelle le malade est hospitalisé.

Accident du travail

Un accident du travail est un évènement soudain qui, quelle qu'en soit la raison, vous a causé un dommage corporel ou psychologique et qui vous est arrivé pendant votre activité professionnelle.

